



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Département gestion des personnels
et de la transformation des outils RH

Unité de gestion des personnels
De droit public et statutaires CANSSM - DHGP13

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

Vu le code monétaire et financier et notamment les articles R518.1 à R518.12,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié, portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,

ARRETE :

Article 1er : Le nombre de nominations au choix dans le corps des attachés d'administration de l'Etat susceptibles d'être prononcées au titre de l'année 2023 est fixé à 11, en application des dispositions de l'article 13, du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié susvisé.

Article 2 : La direction des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,
par délégation
le responsable du département
Gestion des personnels et de la
transformation des outils RH
de la direction des ressources humaines
du Groupe et de l'Etablissement public,